

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal..... 45  
Membres en exercice ..... 45  
Présents ou représenté.e.s  
à la séance ..... 41  
Absent.e.s..... 4

---

**COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n°2021-12-15b-ENS**

Convention relative à la contribution de la ville aux  
dépenses de fonctionnement de l'école privée Jeanne  
d'Arc au titre de l'année 2020-2021 pour les élèves  
domiciliés à Fontenay-sous-Bois

**SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, **seize décembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **neuf décembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

**ETAIENT PRESENT.E.S**

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS

**EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S**

Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme KLOPP
Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme GARNIER
Mme BOUHADA	a donné mandat à	M. GUENICHE
M. BRUNET	a donné mandat à	Mme CHARDIN
M. CLERGET	a donné mandat à	Mme GAUTHIER
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
Mme JANIAUX	a donné mandat à	Mme LELU
M. NOMBO-POATY	a donné mandat à	Mme SAINT-GAL
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND
Mme BAYOL	a donné mandat à	Mme CAZALS

**ABSENT.E.S**

Mme AVOGNON ZONON, M. DAUMONT-LEROUX, Mmes INDJA, ANSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Madame FENASSE** ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

## **Délibération n°2021-12-15b-ENS**

Convention relative à la contribution de la ville aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Jeanne d'Arc au titre de l'année 2020-2021 pour les élèves domiciliés à Fontenay-sous-Bois

### **LE CONSEIL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

**VU** le Code de l'éducation, notamment ses articles L.442-5 et suivants et R.442-44 et suivants,

**VU** le contrat d'association à l'enseignement public conclu le 9 novembre 1993 entre l'Etat et l'école privée Jeanne d'Arc, sise 8 rue Charles Bassée à Fontenay-sous-Bois,

**CONSIDERANT**, dans ce cadre, la nécessité de fixer le montant total des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires à prendre en charge par la commune pour cet établissement, sur la base des dépenses similaires exposées pour les écoles publiques communales,

**CONSIDERANT** le compte administratif annuel et les études de coûts (en comptabilité analytique) réalisées par le service municipal du Contrôle de gestion en liaison avec le service Enseignement,

**CONSIDERANT** le projet de convention fixant les modalités de prise en charge par la Ville des dépenses de fonctionnement de l'école Jeanne d'Arc, au titre de l'année scolaire 2019-2020, conformément aux dispositions susvisés,

**CONSIDERANT** que, sauf modification légale ou réglementaire, ce projet de convention donnera lieu, chaque année, sur les bases précitées, à la conclusion d'un avenant -à approuver par le Conseil municipal- pour l'actualisation du montant des dépenses concernées,

**SUR AVIS** de la Commission des Finances en date du 6/12/2021,

### **A LA MAJORITE**

#### Par 29 voix pour

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme BENZIANE, Mme NAIT-BAHLOUL, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. NOMBO POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. GUYOT, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, Mme BAYOL

#### Par 6 voix contre

Mme FENASSE, M. ORJEBIN, Mme MICHEL, Mme MARTINEZ, Mme GAUTHIER, M. RISPAL,

#### Par 6 abstentions

M. CORNELIS, M. GUENICHE, Mme GARNIER, M. DAMIANI, Mme LELU, M. MULLER,

## Délibération n°2021-12-15b-ENS

Convention relative à la contribution de la ville aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Jeanne d'Arc au titre de l'année 2020-2021 pour les élèves domiciliés à Fontenay-sous-Bois

### DECIDE

**Article 1** : d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville et l'école privée Jeanne d'Arc pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires de l'école Jeanne-d'Arc, pour l'année scolaire 2019-2020 et les suivantes, sous la réserve mentionnée à l'article 2 et d'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à le signer.

**Article 2** : que, dans le cadre de ce document:

- le montant de la prise en charge communale des dépenses de fonctionnement pour les élèves des classes élémentaires de l'école Jeanne d'Arc sera, pour l'année scolaire 2019-2020, fixé à **94 338.99 euros** ;

- ce montant sera actualisé chaque année, sur les bases précitées, dans le cadre d'un avenant à approuver par le Conseil municipal.

**Article 3** : La dépense globale correspondante est et sera, chaque année, inscrite au budget de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**  
Maire



Pour le Maire,  
l'Adjointe Déléguée  
**Anne KLOPP**

Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne  
le ..... **13 JAN. 2022** .....  
Publication  
le ..... **13 JAN. 2022** .....  
Notification  
le .....  
Certifié exécutoire  
Le Maire,



Pour le Maire,  
l'Adjointe Déléguée  
**Anne KLOPP**